**APPRENTI·E CAP ou BEP**



**OUVRIER.E ASSAINISSEMENT - PRELEVEMENT(DEA) - F/H**

**Qui sommes-nous ?**

Avec **8 000 agent·e·s départementaux** et près de **200 métiers**, le Département de la Seine-Saint-Denis est le **premier employeur public du territoire**. Nos missions couvrent des **domaines variés** tels que le social, la petite enfance, l’éducation, l’aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

**Employeur responsable**, nous œuvrons à ce que **notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire**. Ainsi, nous sommes fiers d’être la **première Collectivité à avoir été doublement labellisée** : Diversité et Egalité Femme / Homme.

# Présentation de la direction

La Direction de l’eau et de l’assainissement (DEA) est située à Rosny-sous-Bois. Elle construit, exploite et entretient les ouvrages du réseau départemental d’assainissement. Ses missions principales consistent à lutter contre les inondations et la pollution, d’entretenir le patrimoine en assurant la sécurité de la population et personnels intervenant dans les réseaux et de développer une gestion solidaire de l’eau.

Elle participe à des projets innovants et ambitieux (Jeux Olympiques 2024, projets de transports, plan Bassins, reconquête de la place de l’eau…).

Le service de l’hydrologie urbaine et de l’environnement (SHUE) travaille principalement sur la connaissance de l’hydrologie du territoire, l’amélioration du système d’assainissement et la participation à la définition et au suivi des stratégies. Pour maintenir et développer une ingénierie publique de qualité, le SHUE regroupe une trentaine d’agents de profils et compétences variés : une équipe d’égoutiers spécialisés dans les prélèvements et les interventions sur les pollutions, des techniciens et ingénieurs en hydraulique, hydrologie, chimie de l’eau, métrologie, urbanisme et un pool administratif. Le service travaille étroitement avec les autres services de la DEA, et avec des partenaires divers : collectivités, bureaux d’études, laboratoires de recherche, associations.

Le bureau qualité des eaux travaille plus particulièrement sur la maîtrise qualitative des entrants (contrôle et assistance pour les rejets industriels, arrêtés de déversements …), la connaissance des flux de pollution et le suivi des schémas directeurs.

**Vos différentes missions**

Sous la responsabilité du maître d’apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l’apprentissage, vous réaliserez les différentes missions afférentes aux 9 agents de l’équipe prélèvement, soit :

* Intervenez pour réaliser les missions courantes de l’équipe (pose d’équipements de mesure et/ou d’échantillonnage, réalisation de mesures et d’échantillonnages, vérifications d’installations, enquêtes réseau…) ;
* Assurez la sécurité et le soutien technique aux techniciens et ingénieurs dans la mise en œuvre d'études, de tests de matériels, de diagnostic de fonctionnement ;
* Participez à des interventions pollution ;
* Assurez le bon entretien, le bon fonctionnement et la mise en œuvre du matériel technique mis à sa disposition ;
* Appliquez les règles d’hygiène, de santé et de sécurité au travail déclinées dans le Règlement de sécurité de la DEA.

**Profil recherché**

Niveau d’études : CAP ou BEP ouvrier.e d’assainissement

Compétences techniques :

- Utiliser les matériels et équipements de protection individuelle ou collective,

- Capacité à utiliser les équipements spécifiques liés à l’activité,

- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention,

- Disposer d’une bonne condition physique permettant le port ponctuel de charges lourdes.

**Vous êtes curieux, rigoureux.se et aimez le travail en équipe ? Venez rejoindre notre équipe qui sait allier dynamisme, cohésion et savoir-faire, au service de l’usager !**

**Bon à savoir**

**Le contrat d’apprentissage du secteur public** est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d’âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.  
Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d’inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.